

A la halle au poisson, on a vendu 87,275 kil. de poisson de mer, 7,687 de poisson d'eau douce, et 687 centaines d'huîtres. Voici quelques prix : Les moules de 1 fr. 50 à 3 fr. 50 la manne on panier ; la raie de 4 fr. 50 à 10 fr. 50 la manne ; les maquereaux, de 7 à 18 fr. la manne, etc. ; les carpes, à 1 fr. 25 le kil. ; le poisson blanc, de 50 à 87 c. ; la centaine d'huîtres, de 1 fr. 50 à 2 fr. 11.

Du 15 au 20 on a en outre vendu 132,750 kil. de beurre au prix moyen de 1 fr. 98 c., et 1981,865 œufs à 38 fr. le mille, 3,211 fromages de Brie à 12 fr. 50 la douzaine, 5,349 fromages de Montlhéry à 10 fr. la douzaine.

Dans cette même semaine sont arrivés à Paris, 4501 voyageurs, 773 de plus que la semaine précédente, à savoir : 3443 voyageurs venant de France, 1058 venant de l'étranger. Parmi les voyageurs venant de France, on compte 1938 artisans, ouvriers, 62 étudiants, 261 fonctionnaires, employés, 219 militaires, 664 négociants, 629 propriétaires. Parmi les voyageurs venant de l'étranger : 382 anglais, 119 belges, 79 américains, 60 espagnols, 115 allemands, 45 suisses, 37 italiens, 31 hollandais, 23 russes, 23 savaisiens, 13 polonais, 10 suédois, 5 tures, etc.

Sommaire des annonces nouvelles.

Moulin à farine à louer. Travaux publics à vendre.—Thomas A. Begly. Avis aux entrepreneurs.—Ths. A. Begly. Eau de Plantagenet. Vente de marchandises sèches.—G. et H. Gibson.

CANADA. QUÉBEC, 31 AOÛT 1850.

Nous avons reçu le sommaire imprimé des œuvres de la chambre élective à la dernière session. Sept cent trente-neuf requêtes ont été présentées ; 84 comités spéciaux ont été nommés, dont 13 n'ont pas fait de rapport et les 71 restant ont fait 106 rapports. Deux cent vingt-sept projets de loi ont été introduits dans la chambre basse et 19 dans la chambre haute, en tout 247. De ces mesures 99 ont été abandonnées ou perdues dans la chambre d'assemblée, et 3 dans le conseil ; 145 ont reçu la sanction royale.

Cisivent les noms des députés qui ont introduit des bills avec, en regard, le nombre des bills introduits par chaque, et le nombre rejeté ou abandonné.

MEMBRES DU GOUVERNEMENT.

Introduit.	Passé.	Abandonné.
M. Hincks.....	27	5
M. Baldwin.....	10	7
M. Lafontaine.....	9	5
M. Drummond.....	9	6
M. Price.....	6	4
M. McDonald.....	4	4
M. Merritt.....	3	1
	68	49

AUTRES DÉPUTÉS.

M. J. H. Cameron..	12	6	6
M. Holmes.....	9	7	2
M. Nottman.....	7	2	5
M. Laurin.....	6	1	5
M. M. Cameron....	6	1	5
M. H. Sherwood..	5	1	4
M. Cartier.....	5	4	1
M. McFarland....	5	0	5
M. Richards.....	5	3	2
M. H. J. Boulton..	4	0	4
Sir A. McNab....	4	3	1
M. Badgley.....	4	1	3
M. Barritt.....	4	4	0
M. La Terrière..	4	2	2
M. Chauveau..	4	1	3
M. Morrison.....	4	2	2
M. Chabot.....	3	1	2
M. Jas. Smith....	3	2	1
M. De Witt.....	3	2	1
M. Lemieux.....	3	3	0
M. Sauvageau...	3	2	1
M. Flint.....	3	0	3
M. Taché.....	3	1	2
M. Guy.....	3	1	2
M. Fergusson...	3	1	2
M. Ross.....	3	1	2
M. Jobin.....	2	1	1
M. W. H. Scott..	2	1	1
M. Prince.....	2	1	1
M. Davignon...	2	2	0
M. Méthot.....	2	1	1
M. Henry Smith..	2	1	1
M. Seymour.....	2	2	0
M. Bell.....	2	1	1
M. Malloch.....	2	2	0
M. Polette.....	2	2	0
M. Duchesnay..	2	1	1
M. Wilson.....	2	0	2
M. J. A. McDonald	2	2	0
M. Lyon.....	2	0	2
Egan, Thompson,			
Lacoste, Armstrong,			
McLean, Cauchon,	10	10	0
Johnson, Watts,			
Hall et James Scott			
en ont fait passer			
chacun un,			
George Sherwood,			
Sanborn, Perry, et	4	0	4
le Dr. Smith en ont			
perdu chacun un.			
	228	130	99

Le Globe remarque comme chose tout à la fois extraordinaire et édifiante, que tous les "clear gits" réunis, c'est-à-dire MM. H. J. Boulton, W. H. Boulton, Malcolm Cameron, Caleb Hopkins, L. J. Papineau et Peter Perry, n'ont, réunis, fait passer qu'un seul bill dans la chambre. Ils en ont introduit 11 et perdu 10.

Il aurait dû ajouter : s'ils ont peu travaillé, ils ont beaucoup parlé, beaucoup trop ; nous en exceptons M. Cameron qui a été assez sobre de discours, et M. Hopkins sobre malgré lui. Tout cela ne prouve-t-il pas le proverbe que "les grands parleurs sont de petits faiseurs." Nous croyons nous tenir strictement dans les bornes de la réalité en affirmant que M. Papineau et les deux Boulton ont plus parlé que tous les autres députés réunis, et conséquemment ont coûté plus cher au pays. Les Boulton sont célèbres comme fabricants de constitutions et passeront à la postérité avec une renommée qu'aurait enviée Érosstrate qui ne pouvait en avoir d'autre. Quant à M. Papineau, il n'a rien fait, littéralement rien, pas même une simple motion d'ajournement ; seulement il avait promis au commencement de la session de donner son vote pour tout amendement, quelque absurde qu'il fut, aux mesures du gouvernement, et il a tenu parole. Nous nous trompons, il a supporté la résolution de M. LaFontaine à l'égard de la tenure seigneuriale, qu'il a louée beaucoup ; et cette fois, cette fois seulement il s'est montré conservateur.

Quelqu'un venant un jour sur la porte délabrée de cette maison par les interminables discours des Boulton (M. Papineau était déjà depuis quelque temps à son manoir seigneurial) disait : "Un corps aussi éminent que le corps d'ici de la nation, est-il si misérable, retenir-il si peu de

principe de conservation propre qu'il ne peut rejeter de son sein des êtres aussi souverainement nuisibles !" Il faut avouer que le remède, dont nous ne contestons pas l'efficacité, serait violent et dangereux ! Ce serait proclamer en fait le principe que la majorité peut exclure la minorité. Nul doute que la chambre ne renferme en elle-même la puissance d'expulsion ; mais à côté de la force, il y a la raison, il y a la constitution qu'elle doit respecter scrupuleusement, malgré qu'il n'y ait, et précisément parce qu'il n'y a pas de tribunal auquel on puisse appeler de son jugement. Quelles que soient les raisons qu'on invoque, elles ne sauraient jamais justifier l'expulsion. Indiquer au juste la limite que le corps législatif ne doit pas franchir, c'est là la chose impossible.

Le speaker de la chambre peut, avec de l'énergie, remédier, en grande partie, au mal dont la chambre a tant souffert durant sa dernière session ; qu'il fasse de vertes réprimandes aux importuns, la chambre le supportera et le pays s'en trouvera bien.

La ville de Québec et les localités environnantes auront-elles plusieurs ponts, ou les commissaires des chemins à barrières achèteront-ils le vieux pont Dorchester ? C'est la question que se fait tout le monde, car ces commissaires peuvent, en vertu de la loi récemment passée, et que nous avons publiée, faire les uns ou acheter l'autre.

Le nous gorgien que le public s'efforçait en vain de dénouer depuis 18 ans, et qui opposait une barrière infranchissable au développement de la ville, a été tranché par le sabre du législateur ; il ne reste plus maintenant qu'à profiter de cette juste victoire.

Personne n'ignore que nous sommes en faveur de deux ou plusieurs ponts ; nous avons plus d'une fois donné et développé les motifs de notre opinion. Personne, nous pensons, sans en excepter les propriétaires du pont Dorchester, et que ces ponts, s'ils existaient actuellement, donneraient un essor extraordinaire au développement de la ville, sur l'autre rive de la rivière Saint-Charles. Si donc c'est là l'avenir, pourquoi ne pas le faire de suite, pourquoi ne pas saisir le moment où vous avez de l'argent pour accomplir cet objet si désirable ? Plus tard vous n'en aurez plus, et cependant, vous construisez des ponts en faisant des sacrifices personnels. Nous avons vu à Buffalo plus de 50 ponts en fer, qui traversent les canaux ; il y a un pont pour chaque rue Buffalo n'est après tout qu'une ville de 50,000 âmes ; mais ses habitants comprennent leurs intérêts.

En faisant ces observations nous accomplissons un devoir, le reste est entre les mains des intéressés. Ils peuvent avoir des ponts neufs s'ils le veulent, s'ils se renuent, s'ils font comprendre leur volonté aux commissaires des chemins et surtout s'ils leur fournissent les moyens de faire leur volonté. Tout en rappelant que la loi est abolie et que rien de ce qui a précédé ne peut l'entraver, nous aimons à faire comprendre que notre objet n'est nullement d'intervenir dans l'action et la volonté de la commission des barrières. Cette commission doit connaître son devoir et son objet ; elle doit se rappeler qu'elle a été constituée pour sauvegarder l'intérêt du public, toujours en respectant les droits des particuliers, quand ces droits existent.

Nous publions aujourd'hui la dernière partie de l'épître de M. Lagorce que nous recommandons d'une manière toute spéciale à l'attention de nos lecteurs. Nous donnerons plus tard les motifs qui nous ont engagé à concourir dans les opinions émises par ce monsieur, qui se devaient à l'instruction des sourds-muets.

DE L'INSTRUCTION DES SOURDS-MUETS.

2 article.

M. le Rédacteur, Des témoignages bien éclairés et de nombreux exemples ne prouvent que trop que l'infortuné sourd-muet sans instruction spéciale deviendra bientôt immoral, égoïste, cruel, et même matérialiste. Je ne citerai ici que quelques faits déjà connus : il y a peu d'années, à l'institut de Bordeaux, un élève sourd-muet de 14 ou 15 ans, qui n'était pas encore instruit, fut un jour légèrement contrarié par un de ses camarades durant quelques minutes ; il s'écria à l'instant, et dans le transport de sa colère, il se jeta sur lui avec la fureur d'une bête féroce, lui coupa avec ses dents l'extrémité de l'oreille, après quoi il osa, au milieu de tous ses condisciples saisis d'horreur, reprendre son occupation avec un sang-froid désolet. Un autre sourd-muet sans instruction, dans un accès de colère, s'étant rendu coupable d'un meurtre, fut amené devant les tribunaux ; durant le procès on interrogea plusieurs sourds-muets instruits qui tous déclarèrent qu'avant leur instruction ils regardaient la vengeance comme bien légitime et qu'ils ne pouvaient alors comprendre pourquoi les hommes punissaient celui qui ôte les biens ou la vie à son ennemi. D'après ces témoignages les juges se crurent obligés d'acquiescer ce sourd-muet homicide. Ayant eu occasion d'aller visiter cette année deux jeunes sourds-muets arrêtés pour vol et détenus malheureusement dans la prison de Montréal, au milieu d'une trentaine de scélérats oisifs qui ne pouvaient que le pervertir davantage, l'un de ces pauvres sourds-muets me raconta hardiment, sans honte et sans remords, l'histoire de son vol. M. Antoine Caron, un des élèves les plus intelligents de l'école des sourds-muets si habilement dirigée, il y a 16 ans, par le savant instituteur M. Macdonald, me disait qu'avant son instruction il ne croyait pas à l'immortalité de l'âme. D'après certains signes qui lui avaient été faits, il s'était figuré qu'il y avait dans les airs un être d'une grandeur monstrueuse, marchant sur les nuages et armé d'un bâton dont il craignait quelquefois les coups, mais lorsqu'il se pensait hors de la présence de cet être formidable, il n'avait aucune crainte.

Il s'est imaginé, d'après certains signes qu'il avait mal interprétés, que le corps d'un méchant après avoir été déposé dans la tombe, était condamné à un petit feu souterrain durant quelques minutes, et que l'exemption de ce petit feu était la seule récompense du juste ; il n'avait alors aucune idée de la vie future, au-delà du tombeau il ne voyait que le néant. Il me disait encore que jamais il n'avait eu la pensée que Jésus-Christ fût mort pour notre salut. Un autre sourd-muet a déclaré qu'avant son instruction il croyait que Pinago de Jésus crucifié était la représentation d'un homme très-méchant, mis à mort en punition de ses crimes. Voilà toute la morale de l'infortuné sourd-muet lorsqu'on le laisse sans instruction, lorsque ses parents n'ont pas le zèle, l'intelligence et la persévérance nécessaires pour leur donner la connaissance de la religion par le langage des signes ou par l'écriture.

L'expérience ne nous démontre que trop que la plupart des parents de ces infortunés n'ont point ou la volonté ou la capacité de leur donner l'instruction morale d'une manière intelligente. Pour le prouver, qu'il me soit permis de citer un dernier exemple : le célèbre abbé Sicard, après avoir donné à son élève Massieu de longues instructions sur les différents états de la nature, sur tous les objets sensibles, crut que son intelligence était suffisam-

ment développée pour recevoir enfin l'enseignement de l'existence de l'Être suprême. Pour lui donner une idée de la puissance de Dieu, il lui dit que les cieux, la terre, les mers tremblaient et s'anéantissaient devant lui ; Massieu à l'instant devint tremblant, épouvanté ; comme si la majesté de ce Dieu tout puissant se fût rendue visible, il se prosterna et offrit ainsi à ce grand Être le premier hommage de son culte. Revenu de cette sorte d'extase, il dit à son maître par signes, avec les sentiments de la plus vive émotion : Ah ! laissez-moi aller à mon père, à ma mère, à mes frères, leur dire qu'il y a un Dieu, ils ne le savent point. Cependant les parents de ce pauvre Massieu étaient de bons chrétiens, ils avaient quelquefois essayé de parler de Dieu à leur enfant ; mais ces instructions trop superficielles, et données par des signes peu naturels, n'avaient pas fait d'impression sur son esprit.

Puisque les parents ne peuvent pas généralement donner à leurs enfants sourds-muets l'instruction qui leur est si nécessaire, il est donc d'une extrême importance d'établir pour eux quelques écoles et d'encourager surtout celle que l'évêque de Montréal a eu le courage de fonder avec de si faibles ressources.

N'oublions point que la voix de la religion et de l'humanité réclament hautement pour ces malheureux sourds-muets le droit de recevoir l'instruction qui seule peut les civiliser, leur faire connaître et aimer Dieu. Oui, bien évidemment, ces infortunés ont droit, et plus que tout autre, de nous demander le premier de tous les biens, les aliments de la vie sociale, morale et religieuse. Leur abandon nous accuserait non pas seulement aux yeux de la société, mais aux yeux de Dieu même.

L'éducation des sourds-muets est donc un devoir sacré pour nous, une dette de l'humanité ; aussi longtemps que nous n'aurons pas employé tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour tendre à chaque sourd-muet une main secourable afin de le faire participer aux bienfaits de l'instruction, notre dette ne sera point acquittée. J'espère, M. le rédacteur, que vos lecteurs bienveillants pardonneront la liberté que j'ai prise de leur adresser d'aussi longues observations sur un sujet dont plusieurs pouvaient faire connaître mieux que moi toute l'importance. Peussent-elles être comprises et favorablement accueillies par ces âmes généreuses qui bien souvent ont dû être émuës de compassion, en présence de la déplorable condition de ces êtres malheureux, si disgraciés par la nature.

C'est le vœu le plus sincère de celui qui sera toujours l'ami dévoué des infortunés sourds-muets, IRÉNÉE LAGORCE, Prê.

23 août 1850. La presse, qui doit sans cesse encourager les œuvres philanthropiques et être toujours disposée à prendre les intérêts de tous les membres souffrants de la société, s'efforcera, je l'espère, de faire comprendre de plus en plus aux pères et aux amis des malheureux sourds-muets la nécessité de les faire instruire au plus tôt. Pour cette fin, je prie messieurs les rédacteurs des journaux français et anglais de vouloir bien reproduire en tout ou en partie cette correspondance.

I. L.

Cinq cadavres ont été pêchés, hier, en différents endroits du fleuve. On suppose qu'ils sont les corps des infortunés qui se noyèrent vendredi dernier, par le renversement de leur chaloupe, alors qu'ils voulaient monter à bord du navire Ellen.

On écrit de Toronto, à la date du 28, que nombre de vols ont eu lieu pendant les quatre dernières nuits par une bande de voleurs du domicile, qui ont enlevé beaucoup d'argent monnaie et d'articles d'argenterie. Plusieurs de la bande ont été appréhendés, parmi lesquels se trouve un orfèvre.

Un dépêche télégraphique du 28 de Washington, dit que l'intérêt attaché au bill des limites du Texas est considérable—qu'il a été rejeté à la chambre des représentants par 132 voix de majorité !

Nos lecteurs ne doivent pas oublier que c'est lundi que Mlle Borghèse donne son premier concert, accompagnée du célèbre compositeur et pianiste, M. Wels.

Il est heureux pour Mlle Borghèse, d'avoir pour aide et pour accompagnant un homme qui est par lui-même une réputation et peut se soutenir de sa propre force, comme compositeur ou comme exécutant, devant un auditoire musical.

Partout on parle du concert de lundi et on a hâte d'entendre la cantatrice favorite, cette voix qui nous fit connaître pour la première fois, à nous habitants quasi-poliards, ce que peut faire la voix humaine.

Voici comment s'exprimait un journal français au début de Mlle Borghèse à l'Opéra-Comique, sur elle-même et sur la pièce intitulée la Fille du Régiment, écrite pour elle par Donizetti : " Au second acte, il faut citer la romance de Tonio ; un trio, celui où Marie essaie le chant langoureux, puis, à l'aspect de Sulpice, se livre, comme lui, à ses souvenirs de caserne, à leurs souvenirs des camps. Que de verve ! quel retour original ! que d'entrante lyrique ! Le musicien doit savoir gré à MM. Bayard et Saint-Georges de lui avoir ménagé une situation pareille. Enfin, et c'est ici le morceau capital, l'air qui devient un ensemble admirable, où Marie entend sonner le tambour, se croit encore la Fille du Régiment ; entourée d'anciens amis, placée sous les drapeaux qu'elle suivait tant de fois au champ d'honneur, rayonnée de joie, voudrait ressaisir des jours à peine exprimés. M. Donizetti a trouvé Mlle Borghèse une habile interprète. Sa voix, étendue, sonore, ravissante de légèreté, de facilité, riche d'élévation, jouant, hardie, avec les difficultés, n'a failli à aucune des intentions de l'auteur. Je ne sais à aucune virtuose capable de rendre avec plus de méthode, d'âme, de dramatique, le bel air que je viens de citer."

Il y aura une assemblée des membres de l'Association des bons principes, mardi soir, chez M. C. Dion, instituteur.

On rapporte qu'un accident des plus tristes a eu lieu aux mines de Saint-François de Beauce, lundi dernier. Un homme Kane, mineur expérimenté, en retirant une épingle qui, malheureusement étant de fer au lieu de cuivre, fit feu ; et la mine fit explosion immédiatement. M. Kane eut une jambe cassée et le visage tout meurtri. Son compagnon eut un bras lacéré, et un autre individu qui regardait, a eu la cuisse et la jambe fracturées. Un enfant de 6 ans, qui était tout prêt, fut emporté à une grande distance, mais heureusement sans éprouver grand mal.

INCENDIES ET INCENDIÉS.—Jeudi après-midi le feu a consumé deux maisons à l'Anse-des-Mères, et vendredi dans la nuit une boutique appartenant à la succession de feu M. Dupuis et occupée par un M. Roi, fabricant de meubles, rue des Fosses, à Saint-Roch, a eu le même sort. On croit que dans ce dernier cas le feu a été mis exprès. Nous n'avons pas encore eu de détails sur le premier incendie. Le second a été heureusement arrêté par la compagnie n° 6, aidée d'un certain nombre de

citoyens qui se trouvaient assemblés dans le voisinage pour l'élection des officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste, section Saint-Roch.—Canadien.

Pose de la première pierre d'une nouvelle Eglise à Burlington.

Nous avons assisté, Jeudi dernier, à l'intéressante cérémonie de la bénédiction et de la pose de la première pierre d'une nouvelle église qui se bâtit à Burlington, pour l'usage des Canadiens-Français de la ville et des lieux circonvoisins. Les sentiments que nous a fait éprouver la circonstance ont été tout à la fois ceux de la tristesse et de la joie. —Oui, notre cœur était serré par la douleur, à la vue de ce grand nombre de compatriotes érigent un temple en pays étranger. Nous déplorons amèrement les raisons, quelles qu'elles soient, qui les font s'exiler loin de leurs amis, loin de leur terre natale ! Mais, en même temps, nous partageons avec une bien douce sympathie la joie qu'ils ressentent en voyant que leur condition religieuse allait être si efficacement améliorée par l'érection du nouvel édifice et par la desserte régulière qui doit y être attachée. Le Canadien-Français, par tout où il se trouve, sent un impérieux besoin de jouissances religieuses. Or, à Burlington, par des causes qu'il ne nous appartient pas de juger, il en était presque tout à fait privé. Mais l'aurore de jours plus heureux s'est levée pour lui.

Jeudi dernier, le Rev. M. Mignault, curé de Chambly et vicaire-général pour le diocèse de Boston, accompagné de sept autres prêtres du Canada, y compris celui qui dessert aujourd'hui la population Canadienne de Burlington, cimenta par la bénédiction et les prières puissantes de l'Eglise les murs que nos compatriotes érigent à force de sacrifices et en les arrosant de leurs sueurs. Puisse la pieuse entreprise être couronnée, comme nous l'espérons, d'un prompt et heureux succès !

La cérémonie s'ouvrit par une Messe solennelle chantée dans la chapelle temporaire où les Canadiens se réunissent actuellement pour le culte. Après la Messe, toute l'assistance se rendit en bon ordre sur l'emplacement de la nouvelle église. Le site en est magnifique. C'est une colline située à un mille et demi ou deux milles du port, vers l'est, d'où la vue s'étend au loin sur le lac Champlain et les chaînes de montagnes grandioses qui l'entourent.

La on avait dressé, pour la circonstance, un pavillon élégamment décoré. Le clergé et quelques-uns des principaux laïques y prirent place sur une estrade élevée de plusieurs pieds. Le Rev. M. Mignault adressa au nombreux auditoire qui couvrait la place deux discours, l'un en français, l'autre en anglais. Avec le talent qu'on lui connaît, il félicita les Canadiens sur l'énergie de leur entreprise et les exhorta à s'aider et à se tenir dans une parfaite union, tant entre eux qu'avec la population des autres origines au milieu de laquelle ils se trouvent. Ses paroles furent accueillies avec une joie manifeste, et redoublèrent le courage et les sentiments d'union de toute la congrégation. À la suite de ces excellents sermons, M. Mignault bénit la pierre angulaire, selon les rites de la Sainte Eglise, et chacun alla déposer dessus son offrande.—Un prêtre de l'évêché de Montréal fit offrir d'un ciboire.

Parmi les principaux citoyens qui prirent part à la cérémonie, on remarquait le capitaine Tucker et le général Clark, tous deux de la première respectabilité et convertis au catholicisme dans ses dernières années, ainsi que leurs dames.—Rien ne saurait surpasser la piété franche et véritable de ces heureux néophytes. C'est une des gloires du catholicisme d'attirer partout dans ses rangs les personnes les plus haut placées dans l'échelle sociale, et douées des plus belles vertus.

La nouvelle église de Burlington aura 94 pieds de longueur, sur 48 de largeur. Les fondations, en pierre, ont 21 pieds en terre et 21 au-dessus du sol ; le corps de l'édifice est en briques.

Une sacristie de 32 pieds sur 22, à plusieurs étages, servira en même temps aux usages ordinaires et au logement du prêtre.

Le terrain qu'il a fallu acheter, a coûté 600 piastres. Le coût de l'église, etc., sera de 3,000 piastres, dont 2,000 sont actuellement souscrites. Les murs seront achevés dans quatre semaines, et on espère que l'église sera livrée au culte à Noël.

On nous dit que les Canadiens-français, dans Burlington et la campagne adjacente, sont au nombre d'environ 1,500 communicants, et qu'un égal nombre, disséminés dans les villages circonvoisins, n'aurait d'autre lieu de réunion pour le culte que l'église de Burlington.

Burlington possède, en outre, une assez belle église destinée aux catholiques anglais.—Mélange.

INCENDIE DU PONT SAINT-LUC.—On écrit de Saint-Luc au Monteur :

" Le pont érigé sur la petite rivière de Montréal, en la paroisse de Saint-Luc, vient d'être détruit par le feu. Ce pont était en très-mauvais ordre, et la municipalité de Huntingdon avait été poursuivie pour £500 par H. Holmes, écrivain, parce que cette municipalité, qui a la surveillance des chemins et ponts publics, dans Huntingdon, négligeait depuis longtemps de faire réparer ce pont. Le 31 juillet, la municipalité paya les frais de cette action, et M. Holmes retira son action, à la condition que la municipalité prendrait immédiatement des moyens pour faire réparer ce pont. La municipalité ordonna au député grand-voyer de faire une visite de ce pont et de dresser un procès-verbal, pour faire ou réparer ce pont. Jeudi 22 courant, la visite en question fut faite, et c'est lorsque le député grand-voyer était occupé à donner un rabais ce pont, pour ouvrir un passage sûr et convenable, en attendant les grosses réparations, que le feu fut mis au pont. " C'est sans aucun doute l'acte d'un infâme incendiaire. Le dommage occasionné par le feu peut être évalué à £50."

UN MIRACLE AU MEXIQUE.—Voici comment le raconte une correspondance évidemment écrite par une main profane :

" A mon arrivée dans cette ville avec ma famille, le 23 juin dernier, dit l'auteur de cette lettre, j'appris que, le 19 du même mois, on avait vu ici ce fait prodigieux, que le *Senor San-Nicolas Tolentino* avait versé des larmes. Ce Saint-Nicolas est une image fort vénérée dans une chapelle de cette ville, à cause des miracles innombrables que Dieu, notre Seigneur, a opérés par son intercession. Je m'enquis aussitôt de ce rare événement, et plusieurs personnes dignes de foi qui l'avaient vu m'ont assuré qu'il était certain. Le curé, don Andres Lopez de Nava, auquel s'étaient réunis les autorités et plusieurs habitants de Penderit, était accouru épouvanté pour essayer les yeux au pleureur avec du coton, et demander miséricorde à Dieu, parce qu'il y avait déjà quatre jours que l'épidémie avait commencé et qu'elle faisait de terribles ravages. Après avoir bien essayé les yeux à la sainte image, le curé divisa le coton qui avait servi à cette opération entre toutes les personnes qui en avaient été témoins ; et ceux qui ont eu le bonheur d'obtenir de ces reliques la conservent dans leur reliquaire avec soin et vénération. Quelques personnes ont même donné de ces précieux coton à des dames de ma famille.

" Les interprétations données à ce fait ont été d'autant plus différentes qu'il a eu lieu au plus fort du choléra, qui avait paru en cet endroit quatre jours auparavant, et que quatre jours après la force

de l'épidémie a diminué, au point qu'on ne comptait que 120 morts depuis un mois qu'elle existe.

" On dit qu'on a donné avis de ce fait extraordinaire à l'évêque de Guadalajara, et lui envoyant toutes les preuves qui l'attestent et lui détaillant toutes les circonstances qui ont accompagné ce miracle du *Senor San-Nicolas*."

LES RATS ET L'ORAGE.—Voici un épisode assez piquant de l'orage qui a éclaté, le 6, sur Paris : Des milliers de rats entraînés des égouts, leurs repaires ordinaires, dans la Seine, sont allés se réfugier dans les bateaux et sur les trains de bois. Toute la nuit, des centaines de gamins ont travaillé à faire sur ces trains une chasse d'extermination. A mesure qu'un rat était tué, le chasseur lui coupait la queue, puis ces queues étaient réunies par paquets de vingt-cinq et portées à la préfecture de la Seine, afin de toucher la prime qui est accordée par l'édilité pour la destruction de ces animaux rongeurs. Près de 4,000 queues étaient déjà présentées au bureau hier à midi et demi ; aujourd'hui, il en arrivait encore, notamment des ports de Passy et de la gare du Grenelle.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

AOÛT 28.

Navire Latins, Watson, 17 juillet de Liverpool, à A Gilmore & Co. lest, pilote P. Gauthier dit Larochelle. Barque Catherine, (Nor.) Clustensen, 24 juillet de Belfast, à ordre, lest, 2e voyage, pilote Hubert Dumas.

Navire John McKenzie, Patterson, 10 août de New-York, à ordre, lest, pilote Charles Vézina.

Navire John, (Pr.) Spachen, 12 juillet de Gloucester, à ordre, lisse pour chemin de fer, pilote Régis Ménard. Barque Lochibo, Boyd, 23 juillet de Londres, à A Gilmore & Co. charbon, 2e voyage, pilote Jean Lavoy. —Atala, (Nor.) Groom, 30 jours de Sandard, à La Mesurier & Co. lest, 2 passagers, pilote François-Xavier Lapointe. Brick Jane Howard, Pitt, Limerick, à J. E. Oliver, lest, 103 passagers, pilote Gabriel Lachance. Barque Black Nymph, John, 20 juin de Limerick, à W. Price, lest, 189 pas, pilote J. M. Morency.

—Christina, Fortune, 30 juillet de Lancaster, à Sharpley & Co. lest, 2e voyage, pilote Jean-Baptiste Paquet. —Queen Victoria, Nixon, 19 juillet de Plymouth, à ordre, lest, 18 passagers, pilote Michel Pepin dit Lachance.

Barque Calypso, Anderson, 20 juillet de Dartmouth, à G B Simes & Co. lest, 5 pas, pilote Isaac Goudeau. —Glolette Santos, Second, Bandière, 12 juillet d'Opoto, à W. Hunt & Co. vin, etc. pilote St.

Baume de cerisier sauvage de Wistar.

Pour la consommation des poumons, des malades de fièvre, le rhume, la toux, l'asthme, les bronches, l'influenza, etc., etc. Ce remède célèbre et infailible a été découvert il y a environ 10 ans. Depuis lors il a par son succès et son excellence mérité une grande et plus enviable popularité chez un public de plus en plus intelligent et plus éclairé, d'un bout à l'autre du continent. Les témoignages de milliers qui ont éprouvé du soulagement et été guéris par cet article précieux, prouvent qu'il demeure sans pareil, à la tête de toutes les

MARCHANDISES SECHES. Par encan sera vendu, aux magasins des sous-ségnés, MARDI PROCHAIN, le 3 septembre...

A LOUER. UN MOULIN A FARINE à St. François, Isle-d'Orléans, li- vrable à la St. Michel. S'adresser à ANDRÉ LEMELIN.

TRAVAUX PUBLICS A VENDRE. DES SOUMISSIONS en dressées " SOUMISSIONS POUR TRAVAUX PUBLICS " et adressées au sous-ségné, des Conseillers Municipaux, et des Compagnies priées de pou- voir être formées selon l'acte...

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sous-ségné, Collecteur des Pêches, sur le Canal de Lachine, jus- qu'à MARDI, le 10 septembre prochain, pour l'exécution des ouvrages suivants: SUR LE CANAL DE LACHINE.

AVIS. TOUTES personnes qui peuvent avoir des ré- clamations contre la succession de feu ANTOINE FLEET, en son vivant de la cité de Québec, garçon majeur, et engagé, sont priées de les transmettre...

IMPORTANT. JE soussigné, maire de la cité de Québec, certifie et atteste— que les médecins de la cité de Québec, ont dû donner des certificats attestant la vérité des EAUX DE PLANTAGENET, ne sont parfaitement connus comme médicaments...

Opinion de Plantagenet. L'OPINION ci-dessous des effets bienfaisants de ces eaux, est tirée du dernier No. du British American Medical and Physical Journal, dont le Dr. Hall est éditeur.

Assemblée des Comtes de Bellechasse, Dorchester, et Megantic. LES SOUS-SÉGNÉS invitent leurs CONCITOYENS des Comtes de BELLECHASSE, DORCHESTER et MEGANTIC à s'assembler en la paroisse de SAINT-ANSELME, MARDI, le TROIS de SEPTEMBRE prochain, à MIDI, pour organiser un moyen d'assurer la prise d'un certain nombre de terres, ou de la souscription d'un certain capital, à être offert à la Compagnie de Chemin de Fer de Québec et Richmond, pour l'achat de la section de chemin de fer...

Reclamations contre le Département des Travaux Publics. LES Commissaires des Travaux Publics donnent avis à toutes les parties intéressées qu'en vertu d'un acte passé dans la dernière session de la Législature, intitulé " La loi pour amender les lois relatives aux Travaux de la Province " il est statué que les arbitraires s'assembleront sous l'espace de deux mois à compter de la publication de cet acte (10 août courant), aux fins de s'enquérir de, et déterminer toutes réclamations faites à ce bureau dans les limites du temps accordé par la loi.

SOUSSIONS DEMANDEES. DES SOUMISSIONS seront reçues à mon bureau jusqu'à SAMEDI le QUATORZE septembre prochain, à QUATRE heures après-midi, pour la démolition entière de la vieille Aile du Parlement, et l'emplacement de toutes les décombrés.

SEMINAIRE DE NICOLET. LA rentrée des élèves au Séminaire de Nicolet est fixée au 17 septembre prochain, à SIX heures du soir. La Corporation s'attend à ce que les arrangements dits pour pension etc. etc. seront payés au commencement de l'année scolaire.

A VENDRE. UN lopin de terre de 3 arpents de front sur 3 quarts d'arpent de large, situé au nord de l'Eglise de Châteaue-Richer, sur laquelle somme cependant il y a fait un défrichement de 28 arpents de front sur 42 pieds de profondeur, avec four et hangar.



GRAND CONCERT D'OPERA. DONNÉ DANS LE SALON ST. GEORGE, LUNDI SOIR, le 2 septembre, SOUS L'HONORABLE PATRONAGE DU Lieutenant COL. HIGGINS, Commandant la Garison, PAR Mlle. EUPHRASIE BORGHESE, AVEC LE PRÉCIEUX CONCOURS DU CÉLÈBRE PIANISTE ALLEMAND M. CHARLES WELS, ET DE L'ADMIRABLE BANDE DU 10e RÉGIMENT, (avec permission du colonel Hay.)

Mlle BORGHESE exécutera les plus brillants passages et airs des Opéras populaires français et italiens: ROBERT LE DIABLE, ELIZIRE D'AMORE; LA FILLE DU RÉGIMENT, Opéra expressément composé pour ses débuts à l'Opéra Comique de Paris, par DONIZETTI.

AVIS. TOUTES personnes qui peuvent avoir des ré- clamations contre la succession de feu ANTOINE FLEET, en son vivant de la cité de Québec, garçon majeur, et engagé, sont priées de les transmettre...

NOUVELLES POLKAS DE LAINE. LAINE de manufacture écossaise, de toutes grandeurs, avec autres marchandises de même provenance, reçues par les navires l'Albat, le Free Trader, et le Cambria.

Assemblée des Comtes de Bellechasse, Dorchester, et Megantic. LES SOUS-SÉGNÉS invitent leurs CONCITOYENS des Comtes de BELLECHASSE, DORCHESTER et MEGANTIC à s'assembler en la paroisse de SAINT-ANSELME, MARDI, le TROIS de SEPTEMBRE prochain, à MIDI, pour organiser un moyen d'assurer la prise d'un certain nombre de terres, ou de la souscription d'un certain capital, à être offert à la Compagnie de Chemin de Fer de Québec et Richmond, pour l'achat de la section de chemin de fer...

Reclamations contre le Département des Travaux Publics. LES Commissaires des Travaux Publics donnent avis à toutes les parties intéressées qu'en vertu d'un acte passé dans la dernière session de la Législature, intitulé " La loi pour amender les lois relatives aux Travaux de la Province " il est statué que les arbitraires s'assembleront sous l'espace de deux mois à compter de la publication de cet acte (10 août courant), aux fins de s'enquérir de, et déterminer toutes réclamations faites à ce bureau dans les limites du temps accordé par la loi.

SOUSSIONS DEMANDEES. DES SOUMISSIONS seront reçues à mon bureau jusqu'à SAMEDI le QUATORZE septembre prochain, à QUATRE heures après-midi, pour la démolition entière de la vieille Aile du Parlement, et l'emplacement de toutes les décombrés.

SEMINAIRE DE NICOLET. LA rentrée des élèves au Séminaire de Nicolet est fixée au 17 septembre prochain, à SIX heures du soir. La Corporation s'attend à ce que les arrangements dits pour pension etc. etc. seront payés au commencement de l'année scolaire.

A VENDRE. UN lopin de terre de 3 arpents de front sur 3 quarts d'arpent de large, situé au nord de l'Eglise de Châteaue-Richer, sur laquelle somme cependant il y a fait un défrichement de 28 arpents de front sur 42 pieds de profondeur, avec four et hangar.

AVIS PUBLIC. COMPAGNIE DU Chemin de fer de Québec et Richmond, INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. ACTIONS—210 \$ CHAQUE. L'obligation de chaque souscripteur limitée au montant de ses actions.

LES sous-ségnés, dûment autorisés à cet effet par un acte de la Législature provinciale, font savoir par le présent que des LIVRES DE SOUSCRIPTION pour recevoir les signatures des personnes qui désirent souscrire à cette entreprise, sont ouverts aux lieux ci-dessous nommés, depuis et après MARDI, le VINGT-SEPTIÈME jour d'AOUT courant, et que les personnes dont les noms sont placés vis-à-vis les endroits respectifs sont autorisés par eux à recevoir ces signatures.

PETER PATTERSON, LOUIS MASSUE, W. J. C. BENSON, L. S. METHOT, JOHN JONES, F. R. ANGERS, D. R. STEUART, F. EVANTURELLE, JR. MICHEL SCOTT, LAURENT PARADIS, W. S. HENDERSON, H. LE MESURIER, W. LAMPSON, P. J. O. CHAUVEAU, THOS. WM. LLOYD.

Comité d'Exhibition Industrielle. LE COMITÉ D'EXHIBITION s'assemblera tous les LUNDIS et JEUDIS de chaque semaine, à SEPT heures du soir. JACQUES CHEZMAZÉ, Secrétaire. C. ROGER, Secrétaire.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL. Toronto, 15 août 1850. LES SOUS-SÉGNÉS ont l'honneur de vous adresser par le présent les formulaires des déclarations en relevant à ce bureau, et aux bureaux de la banque du Haut-Canada, en les cités de Kingston, Montréal et Québec.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE RIMOUSKI, No. 1. Le comité de régie de la société susdite offre de décerner les prix suivants, à une exposition générale d'animaux, etc., qui aura lieu aux Trois-Pistons, MARDI le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin, savoir: CHEVAUX.

1ère classe. Pour le meilleur cheval, 10 0 0 Pour le second, 5 0 0 Pour le troisième, 2 0 0 2e classe. Pour la meilleure jument canadienne, 1 0 0 Pour la troisième, 0 10 0 3e classe. Pour le meilleur poulain ou pouliche de 1 à 3 ans, 1 0 0 Pour le second, 0 15 0 Pour le troisième, 0 10 0 4e classe. Pour le meilleur poulain ou pouliche de 4 à 6 ans, 1 0 0 Pour le second, 0 15 0 Pour le troisième, 0 10 0 5e classe. Pour le meilleur vache à lait, 1 0 0 Pour le second, 0 15 0 6e classe. Pour la meilleure vache à lait, 1 0 0 Pour le second, 0 15 0 7e classe. Pour le meilleur taureau de 1 à 2 ans, 0 10 0 Pour le second, 0 5 0 8e classe. Pour la meilleure génisse de 2 à 3 ans, 0 10 0 Pour la seconde, 0 5 0

MOUTONS. 9e classe. Pour le meilleur bœuf de 1 à 2 ans, 0 15 0 Pour le second, 0 10 0 Pour le troisième, 0 7 6 10e classe. Pour le meilleur veau, 0 15 0 Pour la seconde, 0 10 0 Pour la troisième, 0 7 6 11e classe. Pour le meilleur cochon entier, 0 15 0 Pour le second, 0 10 0 Pour la troisième, 0 7 6 12e classe. Pour le meilleur porc, 0 15 0 Pour le second, 0 10 0 Pour le troisième, 0 7 6

BEURRE ET FROMAGE. 13e classe. Pour la meilleure tincture de beurre de 30 lbs. 0 15 0 Pour la seconde, 0 10 0 Pour la troisième, 0 7 6 14e classe. Pour les deux meilleurs fromages de 10 lbs. 0 15 0 Pour le second, 0 10 0 Pour le troisième, 0 7 6 MANUFACTURES DOMESTIQUES. 15e classe. Pour la meilleure pièce d'étoffe crue prête à être employée de 10 verges, 0 15 0 Pour la seconde, 0 10 0 Pour la troisième, 0 7 6 16e classe. Pour la meilleure pièce d'étoffe légère de 10 verges, 0 10 0 Pour la seconde, 0 7 6 Pour la troisième, 0 5 0 17e classe. Pour la meilleure pièce de flanelle de 15 verg. 0 10 0 Pour la seconde, 0 7 6 Pour la troisième, 0 5 0 18e classe. Pour la meilleure pièce de toile de 10 verg. 0 10 0 Pour la seconde, 0 7 6 Pour la troisième, 0 5 0 19e classe. Pour le meilleur châle ou écharpe de laine, 0 15 0 Pour le second, 0 10 0 20e classe. Pour la meilleure courte-pointe de laine ou de fil, 0 10 0 Pour la seconde, 0 7 6 Pour la troisième, 0 5 0 21e classe. Pour les meilleurs 100 lbs. de sucre d'érable, 1 0 0 Pour le second, 0 15 0 Pour le troisième, 0 10 0 22e classe. A celui qui introduira l'instrument d'agriculture le plus utile, 1 0 0

CHS T. DUBREUIL, Secrétaire. Québec, 12 août 1850.

PROSPECTUS DE LA SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DU PEUPLE. Incorporée par l'Acte de la 12e Victoria, chap. 57. PARTS 250 \$ CHAQUE. Souscription mensuelle, 5 \$ par part; frais d'entrée 1 \$ par part; frais de transport 1 \$ 3d par part.

DIRECTEURS: C. N. MONTIZAMBERT, ECR., PRÉSIDENT. J. BTE. FRÉCHETTE, ECR., VICE-PRÉSIDENT. PAUL LEPPER, EDOUARD DUGAL, LOUIS PREVOST, JAMES O'CONNELL, MICHEL TESSIER, ÉCUEVRS. SECRÉTAIRE ET TRÉSURIER: J. G. IRVINE, ÉCUEVR. AVOCATS: MM. CASAULT et LANGLOIS, " HOLT et IRVINE. NOTAIRES: J. BTE. TRUDELLE, ECR., NOEL H. BOWEN, ECR., INSPECTEURS: MM. ARCH. FRASER et CHS. HUOT. BANQUIERS: LA BANQUE DE QUÉBEC.

En soumettant au Public le Prospectus d'une troisième Société de Construction dans le district de Québec, il est d'usage, sans parler des bienfaits reconnus que de semblables institutions ont rendus à la société en général, de faire connaître quelques-unes des raisons qui ont motivé la formation de cette société. Lorsque les premières sociétés de construction furent établies dans ce district, le public en général, mais plus particulièrement la classe ouvrière n'en connaissait pas assez bien les principes et les opérations, ce qui fit que plusieurs qui auraient pu en profiter, ne le firent pas.

Un trait caractéristique de cette société est que les parts ne sont pas de celles des autres sociétés dans ce district, savoir: 250 chaque, le paiement mensuel aussi de moitié, ou 5 \$; de sorte que les classes ouvrières ou autres personnes de peu de moyens puissent en acheter sans difficulté, et sans se voir obligés de payer un intérêt préjudiciable, et de plus, que les parts ne sont pas de 250 \$, mais de 10 \$, et ne sont pas capables de payer 10 \$.

Plus grande économie sera observée dans son administration intérieure et la plus grande partie des dépenses telles que annonces, etc., qui seraient d'ordinaire lorsque ces sociétés n'étaient pas bien comprises, seront évitées.

Après les remarques qui précèdent, il est évident que cette institution réunira tous les avantages que peuvent offrir respectivement les autres sociétés de construction du Canada. Elle est tellement organisée qu'elle donne la facilité à l'homme de peu de moyens de profiter de ses avantages et qu'elle est destinée à remplir le but et les intentions de ceux qui les premiers fondèrent la société, sans enlever de personnes, le résultat ainsi de fait comme de nom la " Société de Construction du Peuple ".

LE VAPEUR NEW-LIVERPOOL. VOYAGER. Durant le reste de la saison, entre PORTNEUF et QUÉBEC, comme bateau de marché, laissant PORTNEUF les LUNDIS et VENDREDIS, et le QUAI NAPOLÉON les MARDIS et SAMEDIS, et arrivant au QUAI DU PLATEAU en allant et en revenant. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine LEVIS GIBSON, à bord, ou au sous-ségné propriétaire.

NOUVELLE BOUTIQUE. MEUBLERIE et ÉBÉNISTERIE. LE soussigné prend la liberté d'informer le public de Québec et ses amis, qu'il a ouvert sur la rive St. Valier, paroisse de Saint-Roch de Québec, à quelques pas au sud-est du pied de la côte à Côté, une boutique dans les branches solides, et s'efforce respectueusement, que par son encouragement.

Plantagenet! AVIS. Plantagenet!! Le soussigné, propriétaire des Eaux de Plantagenet, informe le public que M. Saint-Denis, parti de Québec, a été élu, malgré toute effluence on s'attend à ce qu'il pourrait donner à écrire qu'il est entré.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. LA société qui existait ci-devant entre les sous-ségnés, à l'égard de la formation de cette société, a été dissoute de consentement mutuel, le 1er jour d'août dernier. Toutes les créances de l'association seront recouvrées, et tous ses engagements remplis par ANGELO McDONALD et ALEXANDER LOGAN.

AVIS. LES affaires gérées jusqu'ici sous les noms et raison de " McDONALD & LOGAN " seront continuées comme ci-devant par les sous-ségnés sous le nom et raison de " McDONALD & LOGAN ".

Bureau du Prêt aux Indiens. Le Bureau du Prêt se tient maintenant à la Base-Ville, rue St. Pierre, dans l'ancienne Bureau de la Trinité, vis-à-vis la Banque de la Cité.

SAGUENAY. LE soussigné donne avis que toutes dettes dues, billets et obligations faits en faveur de la société qui a existé sous les noms de MATHIEU & GINGRAS, ainsi que tous jugements rendus par la cour, doivent être réglés avec lui, étant le seul maintenant autorisé à cet effet.

A VENDRE. CHARBON de forge, et aussi provisions, poisson, et huile, etc., etc. F. BUTEAU, Rue St. Paul. Québec, 30 juillet 1850.

COREILLARD A LOUER. ON peut se procurer en relevant au gardien de l'Eglise du faubourg St. Jean, ou en s'adressant au propriétaire, GÉRALDIN ST. PIERRE, un superbe Coreillard, ainsi que Cercueil et autres funéraires d'entourage.

A VENDRE. UNE terre de 3 arpents de front sur 42 pi de profondeur, située à Saint-Jean-Fort-Joli, sur les bords du fleuve, avec maison neuve en bois, de 30 pieds de front sur une profondeur de 30 pieds, granges et étables, moulin à bœufs, y compris un arpent en bois de bon, consistant en une excellente superficie d'environ 800 arpents.

A VENDRE. UN emplacement situé à la Pointe-Lévi, au passage, avec une maison à deux étages d'une construction moderne, de 30 pieds de front sur 30 de profondeur, occupée en partie comme boutique de charbon, ou vendue avec les outils, etc., qui y sont.

A VENDRE. UN lopin de terre de 11 arpents et plus de front sur 11 perches de profondeur, situé à Châteaue-Richer en bord de l'Eglise, sur lequel on trouve une maison neuve en pierre de 32 pieds de front sur 30 de profondeur, avec cuisine, four, etc., un feu-de-chauffage. Trois arpents du front sud est baignés par la rivière; cependant on y récolte du foin.

A LOUER. CHAMBRES convenables pour établir le bureau d'un avocat, ou d'un notaire. S'adresser au n° 11, rue des Jardins.—11 mai 1850.

A LOUER. CETTE maison, propriété d'Et. Parent, Ecr., agréablement située sur le Cap, rue La Porte, maintenant en reconstruction en pierre, avec étables et autres dépendances en briques, le tout couvert à l'épreuve du feu. Cette propriété rebâtie dans le dernier goût, sera prête au 15 avril prochain.

Joseph Prévost, maître-conjuncteur, a le plaisir d'annoncer ses comptes...

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR, contenant une série de réponses aux questions insérées dans la circulaire du surintendant de l'éducation, etc.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du sousigné.

DRAPS, Castors de fantaisie, et Doeskins, EN GROS ET EN DETAIL.

W. S. HENDERSON & CIE. SE sont honorés pendant les dix dernières années, dans leur branche des draps, aux AFFAIRES EN GROS...

LES MARCHANDISES DE LAINE SEULEMENT. Ils ont reçu tout récemment un FONDS D'ARTICLES dans cette branche...

SUCCESS. POINT DE SECOND PRIX. Québec, 4 juillet 1850.

AVIS AUX OUVRIERS. UN ouvrier peut maintenant, au moyen des Sociétés à bâtir, et de termes faciles de paiements du propriétaire d'immeubles...

AVIS. LES sous-signés remercient leurs amis et le public de l'encouragement qu'ils ont reçu...

BAFAHNESTOCK'S VERMIFUGE. A SURE REMEDY FOR WORMS.

CETTE préparation a maintenant été soumise au public depuis plus de vingt ans...

LE VERS SOLITAIRE. ET AUTRES CHEZ LES ADULTES, FAVORISÉS ET RÉGULIERS PAR LE VERMIFUGE DE B. A. FAHNESTOCK.

IMPOSITION SANS EXEMPLE. Un individu nommé S. Fahnestock, a répété que l'article qu'il appelle "vermifuge de S. Fahnestock" est le même ou le plus efficace de sa préparation.

NOTAIRE, Saint-Roch de Québec, N° 5, rue Belair. Bureaux ouverts depuis 4 heures jusqu'à 2 heures P. M.



CEINTURON GALVANISÉ. Bracelets, Tour de cou et Fluide magnétique DU DR. CHRISTIE.

Le fait qu'ils arrêtent et guérissent la maladie par une application à l'intérieur...

ENTIEREMENT ET PERMANEMMENT GUÉRIES. Alors qu'elles avaient perdu, après avoir tout essayé, tout espoir de guérison.

DES CERTIFICATS ET DES TÉMOIGNAGES. DE PERSONNES D'UN CARACTÈRE IRREPROCHABLE.

CAS EXTRAORDINAIRE. "vérité est plus étrange que fiction."

GUÉRISON D'UN RHUMATISME AIGU DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UNE JAMBE MALADE DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DÉSPÉRÉ DE DARTRE DE SIX ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN FOIE ET D'UN ESTOMAC DÉRANGÉS, DANS L'ÉTAT LE PLUS DÉSPÉRÉ.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DÉSPÉRÉ DE DARTRE DE SIX ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

LE TOUR DE COU GALVANISÉ. DU DOCTEUR CHRISTIE.

LES BRACELETS GALVANISÉS. DU DOCTEUR CHRISTIE.

TIC DOULOUREUX ET NEURALGIE. Ces maladies terribles, désespérées, sont IMMÉDIATEMENT soulagées par l'application du CEINTURON et TOUR DE COU, et du FLUIDE.

AVERTISSEMENT PARTICULIER. Priez garde à la supercherie et que tout soit au véritable.

Adresses d'affaires.

LE Dr. MARSDEN est maintenant domicilié au N° 6, rue St. Anne, 2 portes plus loin que l'entrée aux écuries de M. Hough.

PIERRE LAFLEUR, meublier ébéniste, a transporté son atelier et magasin sur la rue Fleurie.

N. LARUE, architecte, a établi son domicile sur la rue St. Jean, au faubourg St. Jean.

LE Dr. LANDRY a transporté son domicile au N° 5, rue du Palais, coin opposé du Dr. Blanchet.

J. G. TOURANGEAU, avocat, a transporté son bureau au N° 9, haut de la côte du Palais, coin opposé du Dr. Blanchet.

THOS. POPE, avocat, a transporté son bureau à sa demeure dans la rue Des Jardins.

LE Dr. FÉREMENT a transporté son domicile à la maison de feu le Dr. Fargues, N° 11, rue Mont-Carmel.

L. RENAUD et FRÈRE ont transporté leur bureau au quai Napoléon, dans les bâtiments de l'honorable Louis Masson.

CHARLES CINQ-MARS, notaire, a transporté son bureau au N° 11, rue St. Joseph, N° 11, vis-à-vis Pierre Boisseau.

MICHEL PATRY, Architecte, demeure maintenant rue des Fossés, vis-à-vis le magasin de meubles de M. J. Larière.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Louis, Haute-Ville.

MICHEL GAUVIN, maître d'équipage, tient d'excellents chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard.

LE Dr. WELLS, a établi son bureau chez son père, M. Wells, inspecteur du feu, au numéro 23, rue St. Famille.

PIERRE DROUIN, meublier, ébéniste, etc., a son atelier, rue des Fossés, près la rue Craig.

LE docteur ROY a établi son bureau au numéro 23, rue du Palais, N° 23, 1845.

CHS. BAILLARGEON pratique et enseigne l'Architecture, l'Arpentage et le Génie civil.

LE sousigné a établi son étude en sa demeure, paroisse St. Roch de Québec, rue St. Joseph, près de l'Église.

J. B. A. CHARTIER, NOTAIRE PUBLIC.

TIEN son bureau dans l'ancien convent, rue St. Pierre, Basse-Ville de Québec, où il se chargera de toute espèce d'agence pour Scrips domaniaux de Lettres Patentes et de Brevets d'invention, etc., etc.

M. FUTVOYE, AVOCAT, Place d'Armes, Montreal.

Noel Hill Bowen, NOTAIRE. Etuve No. 38, rue St. Pierre, Basse-Ville.

DEBENTURES. ACHETÉS au plus haut prix, par le sousigné.

Z. PERRAULT, Avocat, rue Haldimand, Haute-Ville. Québec 27 décembre 1849.

Très important. Aux Fermiers, à ceux qui tiennent maison et autres qui ont de dépendances, etc., infectés de Vermine ou d'Insectes.

L'EXTERMINATEUR DE SMITH POUR LA DESTRUCTION ENTIÈRE DES Rats, Souris, Coquerelles, Barbeaux, Criquets, Fourmis, etc., etc.

LES témoignages suivants de personnes de haute respectabilité, et d'autres, pourront mettre au-dessus de tout doute l'efficacité de cette composition.

Je certifie qu'ayant fait usage de "l'exterminateur de Smith" à la perfection j'ai pu détruire le Coléoptère des Rats, Coquerelles, Criquets et autres insectes nuisibles qui y étaient en grand nombre.

Je certifie qu'ayant fait usage de "l'exterminateur de Smith" à la perfection j'ai pu détruire le Coléoptère des Rats, Coquerelles, Criquets et autres insectes nuisibles qui y étaient en grand nombre.

Je certifie qu'ayant fait usage de "l'exterminateur de Smith" à la perfection j'ai pu détruire le Coléoptère des Rats, Coquerelles, Criquets et autres insectes nuisibles qui y étaient en grand nombre.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRICANT des pompes à feu brévétées, de tous prix et dimensions, depuis £2 10s. à £250.

LA SANTÉ OU ON LA CHERCHE !

PILULES D'HOLLOWAY.

GUÉRISON D'UN FOIE ET D'UN ESTOMAC DÉRANGÉS, DANS L'ÉTAT LE PLUS DÉSPÉRÉ.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DÉSPÉRÉ DE DARTRE DE SIX ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

GUÉRISON D'UN RHUMATISME AIGU DE QUATRE ANNÉES.

Extrait d'une lettre de M. John Pitt Dudley, le 11 janvier 1850.

Un professeur HOLLOWAY. Monsieur, — C'est avec le plus grand plaisir que je vous envoie pour vous remercier du bienfait que j'ai reçu de vos Pilules...

GUÉRISON D'UNE JAMBE MALADE DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANNÉES.

M. Barker, No. 5 Graham's Place, Drypool, près de Hull, avait des ulcères sur la jambe depuis l'âge de dix-huit ans...

GUÉRISON D'UN CAS DÉSPÉRÉ DE DARTRE DE SIX ANNÉES.

Lima, 13 novembre 1849. Un des chirurgiens les plus éminents de Lima, capitale de Pérou...

Les Pilules devraient être employées en même temps que l'onguent dans la plupart des cas suivants.

Ulères aux jambes, Ulères aux seins, Bèlères, Bèbes, Piqures de moustiques et de cousins, Fistules, gomme, Mors de cerce, Maladies de la peau, Scrophules, Maladies de la tête, Tumeurs, Cancres, Joints contractés et raidis, Elephantiasis, Eczéma, Glandules, Lumbago, Hémorroides.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE DE Augustin Côté et Cie.

LES QUELQUES LIVRES SUIVANTS, A des prix réduits.

Théologie Morale, à l'usage des curés, etc., par Goussot, 2 vol. 8vo.

Leçons d'Éloquence sacrée, par Audisio.

Catechisme dogmatique et moral, par Conturier.

Les Fondements de la Foi, mis à la portée de tout le monde, par Aymé, 2 vol.

Cours d'Instructions familières sur les principaux événements de l'ancien Testament et l'histoire des vérités de la foi et de la morale, 8vo., in-12.

Histoire de la Sainte Bible, par l'abbé Monget, 1 vol.

Triumph de l'Évangile, ou mémoires d'un homme du monde, revu des erreurs du philosophie moderne, par Baynaud des Ecluses, 1 vol. 8vo.

Le Glaive Romain, ou la lutte du Paganisme Scandinave contre le Christianisme, 1 vol. 8vo.

Cours de Littérature profane et sacrée, par Collobert, 4 vols. 8vo.

Histoire abrégée de la Religion, par L'honnêt, 1 vol. in-12.

Conduite pour passer sagement le Carême, par R. P. Arvillon, 1 vol. in-12.

L'Année sur le Calvaire, par l'abbé Bandrand.

Le nouveau Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ, traduit en français avec le commentaire littéral du Père de Carrières dans le texte, 1 vol. 8vo.

Les vols, suivants sont couverts en perline, avec dorure sur plat et ornés de riches vignettes.

Les Fleurs de l'Éloquence, par l'abbé Renard.

Les Pèlerinages en Suisse, par Veullot, 1 vol. 8vo.

Histoire de Louis XIV, par Gabour.

Rome et Lorette, par Louis Veullot.

Les livres suivants sont en cortonne illustré, ornés aussi de riches vignettes, format in-12.

Vies choisies des Pères du désert par le R. P. Marie.